

**PROCES-VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. PARANTHOËN Henri, Maire de Lézardrieux dans la salle de l'Ermitage,

Date de la convocation : 15 juin 2020

Étaient présents : Henri PARANTHOËN, Annyvonne LE COQ-BERESCHEL, Yanick ANDRÉ, Nicolas LESCOUARC'H, Fabienne LE BRIAND, Loïc GUILLOU, Claudine HERVO, Amélie CONAN, Gilles ALLAIN, Christine BLONDEL, Marcel TURUBAN, Christine CEILLIER-VERDEIL, Thierry BUZULIER,

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents :13

Votants : 13

Absents : Corinne SCHUCHARD, Yoann JUMEL

Secrétaire de séance : Amélie CONAN

Était également présente : Sylvie BRIAND -Secrétaire Générale

*Arrivée de Corinne SCHUCHARD à 19h00*

*Arrivée de Yoann JUMEL à 19H10*

**2020-05-01 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2020,**

Le procès-verbal de la séance du 6 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

**2020-05-02-INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que, suite aux démissions de M. Jean-Luc LE THOMAS et de Mme LE BERRE Maryvonne, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Conformément à l'article L 270 du Code Électoral, **M. BUZULIER Thierry** suivant immédiat sur la liste « Ensemble tenons le cap » dont faisait partie M. Jean-Luc LE THOMAS et Mme Maryvonne LE BERRE lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

**2020-05-03- TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : M. le Maire

Suite aux démissions de M. Jean-Luc LE THOMAS et Mme Maryvonne LE BERRE, l'ordre du tableau est modifié. Ce dernier détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. L 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

Sous réserve du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. L 2121-1 du CGCT) :

1° Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Le tableau prévu à l'article L 2121-1 du CGCT est transmis au sous-préfet.

Le conseil municipal ayant procédé à l'installation d'un nouveau conseiller municipal, le nouveau tableau du Conseil Municipal se présente comme suit :

DÉPARTEMENT COTES D'ARMOR  
ARRONDISSEMENT LANNION  
Effectif légal du conseil municipal 15  
Commune de LÉZARDRIEUX

Fonction	Qualité (M.ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffre)
Maire	M.	PARANTHOËN Henri	27/03/1952	15/03/2020	393
1 <sup>ère</sup> Adjointe	Mme	LE COQ- BERESCHEL Annyvonne	18/09/1964	15/03/2020	393
2 <sup>ème</sup> Adjoint	M.	ANDRÉ Yanick	05/07/1957	15/03/2020	393
3 <sup>ème</sup> Adjointe	Mme	SCHUCHARD Corinne	07/05/1966	15/03/2020	393
4 <sup>ème</sup> Adjoint	M.	LESCOUARCH Nicolas	09/02/1980	15/03/2020	393
Conseillère	Mme	LE BRIAND Fabienne	03/10/1965	15/03/2020	393
Conseiller	M.	GUILLOU Loïc	31/03/1972	15/03/2020	393
Conseillère	Mme	HERVO Claudine	16/07/1956	15/03/2020	393
Conseiller	M.	JUMEL Yoann	27/07/1982	15/03/2020	393
Conseillère	Mme	CONAN Amélie	19/06/1992	15/03/2020	393
Conseiller	M.	ALLAIN Gilles	23/01/1965	15/03/2020	393
Conseillère	Mme	BLONDEL Christine	13/05/1967	15/03/2020	393
Conseiller	M.	TURUBAN Marcel	25/06/1959	15/03/2020	392
Conseillère	Mme	CEILLIER- VERDEIL Christine	15/08/1959	15/03/2020	392
Conseiller	M.	BUZULIER Thierry	29/03/1953	15/03/2020	392

## **2020-05-04- CONSTITUTION DES COMMISSIONS**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la démission de M. Jean-Luc LE THOMAS, il convient de procéder à l'installation de M. BUZULIER Thierry dans les commissions suivantes :

Commission des Finances  
Commission Infrastructures-Urbanisme  
Commission développement portuaire et martitime  
Commission de sécurité  
Commission environnement  
Commission d'ouverture des plis  
Commission d'appel d'offres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve par 11 voix pour, une voix contre (M. ALLAIN) et une abstention (Mme HERVO) que M. BUZULIER, intégrera les commissions ci-dessus désignées.

## **2020-05-05-CONVENTION PARTICULIÈRE DE MUTUALISATION POUR LA MAITRISE D'OEUVRE D'UNE OPERATION DE VOIRIE EN ESPACE D'ACTIVITÉS/RESEAUX/PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE AVEC LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ**

Rapporteur : Yanick ANDRÉ

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, dite loi « de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles »

Considérant qu'en application des dispositions des articles précités du CGCT, la Commune peut confier par convention à la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté la réalisation de prestations de bureau d'études pour des opérations relevant de ses attributions quel que soit le montant ;

Vu la convention cadre entre Lannion-Trégor-Communauté et la Commune signée le 28 juillet 2017,

Considérant le projet d'une opération de voirie en espaces d'activités/réseaux/programme de voirie communale 2020 dont le coût prévisionnel des travaux est évalué à 165 000,00 €,

Les commissions infrastructures – Urbanisme et finances réunies le 15 juin ont émis un avis favorable à la signature de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage présentée par LTC pour l'opération de voirie en espaces d'activités/réseaux/programme de voirie communale 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention particulière de mutualisation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une opération de voirie en espaces d'activités/réseaux/programme de voirie communale pour un montant de 8 250,00 € (Soit 5% du marché) et le devis correspondant.

## **2020-05-06-CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES COMMUNES DE PLEUDANIEL ET DE LEZARDRIEUX**

Rapporteur : Yanick ANDRÉ

Passée en application des articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commune publique, il est proposé une convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de voirie sur les communes de Pleudaniel et de Lézardrieux. Cette convention a pour objet de créer un

groupement de commandes entre les deux personnes morales de droit public susvisées ayant pour finalités :

- la réalisation d'économies d'échelle,
- la mutualisation des procédures de passation des marchés,
- un gain en terme d'efficacité et de sécurité juridique,
- la simplification des phases de la procédure de marché pour les membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité le Maire à signer une convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de voirie.

### **2020-05-07- TRAVAUX DE VOIRIE : PROGRAMME 2020**

Rapporteur : Yanick ANDRE

Monsieur ANDRÉ Yanick présente au Conseil Municipal les travaux de renforcement de voirie 2020 qui concernent les secteurs :

- Fin Veo,
- Le Roudour,
- Coalen,
- Kerscanf,
- Kerflanchec,
- Bodic,
- Rue du Cardinal,

Le détail quantitatif estimé par Lannion Tregor Communauté concernant la voirie 2020 sur la commune s'élève à 139 020,00 € H.T. soit 166 824,00 € T.T.C.

Après avoir entendu l'avis de la Commission des Travaux, le Conseil Municipal autorise M. le Maire :

- à lancer les marchés
- à signer tous les documents afférents à ce programme de voirie.

### **2020-05-08-RENOVATION DU RESTAURANT LA CAMBUSE : AVENANT N°1- LOT 2 CHARPENTE ET OSSATURE BOIS MENUISERIES EXTERIEURES ET AMENAGEMENT INTERIEUR,**

Rapporteur : Yanick ANDRÉ

Après avoir entendu l'exposé de M. ANDRÉ Yanick,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code de la Commande publique et notamment les articles R.2194-2 à 5 ;

Vu le marché conclu avec la SARL GUY MOTREFF en application de la délibération du conseil municipal du 23 mai 2019 et le marché signé le 23 décembre 2019, pour la rénovation du restaurant La Cambuse d'un montant de 33 004,40 € H.T.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 12 voix pour et une abstention ( M. LESCOUARC'H) :

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec la SARL Guy MOTREFF dans le cadre des travaux relatifs à la réhabilitation du restaurant « La Cambuse ».

Attributaire : Entreprise MOTREFF Guy

Marché initiale : lot n°2 – Charpente Bois/ossature bois/ menuiseries extérieures/ menuiseries et aménagements intérieures

Montant du marché initial : 33 004,40 € H.T. soit 39 605,28 € T.T.C.

Avenant – montant du marché : 5 693,00 € H.T. soit 6 831,60 €T.T.C.

Nouveau montant du marché 38 697,40 € H.T. soit 46 436,88 € T.T.C.

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapprochant pour leur exécution.

### **2020-05-09-RENOVATION DU RESTAURANT LA CAMBUSE : AVENANT N°1- LOT 1 TERRASSEMENT/VRD/DEMOLITION SFB OUEST**

Rapporteur : M. Yanick ANDRÉ

Après avoir entendu l'exposé de M. ANDRÉ Yanick,

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise SFB OUEST en application de la délibération du conseil municipal du 23 mai 2019 et le marché signé le 23 décembre 2019,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 12 voix pour et une abstention (M. LESCOUARC'H) :

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise SFB OUEST dans le cadre des travaux relatifs à la réhabilitation du restaurant « La Cambuse ».

Attributaire : SFB OUEST

Marché initiale : lot n°1 – Terrassement/Voirie et réseaux divers/Démolition

Montant du marché initial : 45 653,20 € H.T. soit 54 783,84 € T.T.C.

Avenant – montant du marché : 11 247,70 € H.T. soit 13 497,24 €T.T.C.

Nouveau montant du marché 56 900,90 € H.T. soit 68 481,08 € T.T.C.

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapprochant pour leur exécution.

### **2020-05-10-RÉNOVATION DU RESTAURANT LA CAMBUSE : DEVIS CLOISONS DOUBLAGES**

Rapporteur : M. Yanick ANDRÉ

Lors des travaux de restructuration du restaurant La Cambuse, il s'est avéré indispensable de renforcer les structures existantes.

Les commissions des infrastructures-urbanisme-environnement et des finances réunies le 15 juin 2020 ont proposé à M. le Maire d'examiner le devis d'un montant de 7 929,75 € H.T. soit 9 515,70 € TTC .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et une abstention (M. LESCOUARC'H) décide d'autoriser M. le Maire à signer le devis de l'Entreprise ISOSTYLE d'un montant de 7 929,75 € H.T. Soit 9 515,70 € TTC .

*Arrivée de Corinne SCHUCHARD à 19h00*

*Arrivée de Yoann JUMEL à 19H10*

### **2020-05-11-TRAVAUX DE RESTUCTURATION DE L'ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ : DUREE D'ARMORTISSEMENT**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des

immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, M. le Maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises),
- la méthode retenue est la méthode linéaire qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide d'adopter pour le budget annexe de l'Espace de Travail Partagé de la cadence d'amortissement suivante : Agencement et aménagement de bâtiments, installation : 20 ans
- décide d'autoriser M. le Maire à signer les documents afférents à ce dossier

### **2020-05-12- AIRE DE JEUX – PORT DE PLAISANCE**

Rapporteur : Yanick ANDRÉ

Dans le cadre de l'aménagement du Port de Plaisance, il est nécessaire de procéder au remplacement des éléments du parc de jeux mis en place par la municipalité en début des années 2000.

Il a été présenté l'offre de l'entreprise Kompan pour un montant de 16 594,00 € H.T. , soit 19 912,80 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Kompan pour un montant de H.T. de 16 594,00 € soit 19 912,80 € T.T.C.

### **2020-05-13-RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES**

Rapporteur: Annyvonne LE COQ-BERESCHEL

Mme LE COQ-BERESCHEL informe l'assemblée que de nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, avec application au 22 février 2007 (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant toutes les conditions pour cet avancement et qualifiés de « promouvables ».

Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », remplace l'ancien système des quotas et est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette disposition est obligatoire et concerne tous les grades d'avancement quel que soit la filière et le mode d'accès sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Mme LE COQ BERESCHEL propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité à compter du

- 1er juin 2020 de nommer un agent de maîtrise principal
- 15 août 2020 nommer un adjoint administratif principal 1ère classe

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 1er avril 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission du personnel en date du 10 juin 2020,

<b>GRADE D'ORIGINE</b>	<b>GRADE D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIO (%)</b>
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%
Adjoint adm. Pcp 2ème classe	Adjoint adm. Pcp 1ère classe	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les ratios ainsi

proposés.

## **2020-05-14-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Annyvonne LE COQ-BERESCHEL

Suite à l'avis du comité technique du 1er avril 2020 et suite à la délibération du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la ré-actualisation du tableau des effectifs comme suit :

- 2 adjoints administratifs principaux 1ère classe: nomination d'un agent à compter du 15 août 2020,  
-2 agents de maîtrise principal : nomination, d'un agent à compter du 1er juin 2020,

La commission du personnel a validé le 10 juin 2020 ces propositions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée,

<b>SECTEURS</b>	<b>Catégories</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Nature de Contrat</b>
<b><i>Secteur Administratif</i></b>				
Attaché territorial	A	1	1	
Rédacteur territorial	B	1	0	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	2	
Adjoint Administratif principal 2ème cl.	C	1	1	
<b>TOTAL</b>	<b>C</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	
<b><i>Secteur Technique</i></b>				
Technicien	B	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	2	2	
Agent de maîtrise	C	1	1	
Adjoint technique principal 1 <sup>er</sup> classe	C	2 ( 35 h ) 1 ( 32 h ) 1 ( 31h )	2 1 1	
Adjoint technique principal 2è classe	C	1 ( 21 h ) 1 ( 35 h )	1 1	
Adjoint technique territorial	C	3 (35h)	3	
<b>TOTAL</b>	<b>C</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	
<b><i>Secteur social</i></b>				
Agent spécialisé école maternelle principal 1ère classe	C	1 ( 28h ) 1 ( 35 h )	1 ( 35h ) 1 ( 35 h )	
<b>TOTAL</b>	<b>C</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>20</b>	<b>19</b>	
----------------------	--	-----------	-----------	--

## **2020-05-15-UTILISATION DES INSTALLATIONS PORTUAIRES DANS UN BUT COMMERCIAL**

Rapporteur : Corinne SCHUCHARD

Madame SCHUCHARD donne lecture au Conseil Municipal de la convention d'utilisation des installations portuaires Commune/Eulalie.

En effet, le bateau « Eulalie » utilise fréquemment nos infrastructures portuaires pour embarquer et débarquer des passagers. Les rapports entre le port et les usagers (exploitants, et utilisateurs) sont définis chaque année. Ils ne doivent pas y déroger et s'acquitter du tarif qui est fixé pour stationner au port.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention Commune/Eulalie du 1er juin 2020 au 31 mai 2021.

## **2020-05-16- QUESTIONS DIVERSES**

Mme LE COQ-BERESCHEL à la demande de conseillers municipaux établit le bilan de l'opération 1ère et 2ème phase des travaux de restructuration de la Cambuse soit un total de 258 877,30 € T.T.C. Le montant de la subvention est de 42 775,00 €. Le reste à charge pour la collectivité est donc de 216 102,30 €.

La partie assainissement serait prise en charge par la SARL Colibri pour un montant estimatif de 20 000,00 €. Par ailleurs, 4 baies vitrées d'un montant de 5 642,00 € H.T. ont été payées par le locataire.

**Assainissement: Monsieur Turuban informe le CM qu'aucune disposition n'a été prise avec la SARL COLIBRI pour la prise en charge à leur compte du dispositif d'assainissement de l'établissement la Cambuse.**

M. PARANTHOEN propose que les Commissions Commerce Artisanat, Finances et travaux se réunissent le 23 juin afin de présenter plus en détail le financement du projet « Cambuse »,

## **2020-05-17-INFORMATIONS DIVERSES**

**Concernant le recrutement d'agents contractuels dans le cadre d'emplois saisonniers M. Turuban informe qu'une délibération du Conseil Municipal est nécessaire annuellement. Madame la secrétaire générale informe l'assemblée qu'après s'être renseignée auprès du service compétent cette délibération n'est pas obligatoire.**

Fabienne LE BRIAND : Nettoyage des plages le samedi 27 juin à partir de 9 heures.  
Kermarquer – Craclais- Traou Treiz- Perdrix et Bodic.

L'amicale de Kermouster se charge des grèves de Kermouster. Un casse-croûte clôturera cette matinée.

L'association Chemins et patrimoine nettoiera l'espace botanique le vendredi 26 juin 2020.

Visite de la maison de la Mer le jeudi 25 juin à 11 heures avec l'architecte et l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Remise des clés prévue le 16 juillet 2020,

L'office du Tourisme prendra s'installera à la maison de la Mer. Cependant, l'office de tourisme sera assuré sur la Place du Centre à partir du 06 juillet.

Marquage au sol : passages protégés à refaire avant l'été.

Reprise de l'école le 22 juin pour tous les niveaux. L'accès à la cantine se fera toute les 10 minutes par classe.

Les élèves de CM2 recevront une calculatrice pour leur passage en 6ème.

Communication : il y a désormais une page facebook « mairie de Lézardrieux ».

Vu la situation sanitaire, la Kermesse de l'école n'aura pas lieu cette année.

**La séance est levée 19h45**